

DROIT DE SAVOIR

Le Schéma Directeur Informatique (SDI) de la DGI



Quelle seront les orientations qui vont guider l'élaboration du nouveau schéma directeur informatique de la DGI ?

- une description de la situation actuelle, des contraintes vécues dans l'effort d'information, notamment dans l'expression des besoins et de la capacité à réunir les moyens adéquats pour leurs concrétisations.

- Une description de la stratégie à observer afin de maximiser l'efficacité de ce SDI ; le recours aux NTIC devra cibler le support au métier de la DGI qui reste celui de la mobilisation des ressources fiscales, la lutte contre la fraude et le développement d'une mission de services au profit des partenaires. Il s'agira d'exploiter les voies et moyens pour garantir :

- a. le support des NTIC pour l'accomplissement des missions et objectifs de la DGI ;
- b. la confidentialité et la sécurité dans l'utilisation des technologies de communication ;
- c. le développement d'applications d'utilisation simple par les utilisateurs afin qu'ils puissent exercer efficacement leur responsabilité ;
- d. la production des données fiables à l'ensemble des intervenants ;
- e. la formation continue du personnel aux NTIC ;
- f. la simplification des procédures, avec le recours autant que possible aux systèmes automatisés ;
- g. le recours continu aux systèmes d'audit et de contrôle.

- Une formulation des attentes de la DGI vis à vis des NTIC.

Celles-ci pourront être basées sur les pratiques internationales, adaptées à notre environnement, et sur les "désirata" exprimés par les partenaires ;



Quelles sont les objectifs essentiels ciblés par ce SDI ?

Ils sont simples à formuler. Il s'agit de mettre à profit les capacités performantes des NTIC pour que notre Administration Fiscale puisse remplir ses missions et atteindre ses objectifs.



Quels seront les volets importants de ce SDI ?

Si l'on devait anticiper, ce SDI devra comporter sept volets :

- un passage en revue des missions, des responsabilités et des engagements de la DGI ;

La lettre de la DGI. Immeuble Maurétania -
Place du Pérou - Alger
Tél.: 021 71 13 66 poste 46/95 - Fax: 021 73 40 22
Directeur de la publication: D.L.F.
Coordination: Aïcha BENMALEK

- Une étude de l'infrastructure technologique requise pour la DGI. A l'instar des pratiques internationales actuellement en vigueur, elle sera certainement de type web centralisée.
- Une exploration en détail les aspects matériels, logiciels et les opportunités en matière de télécommunication.
Une mise en place d'une administration fiscale en ligne sera visée, délivrant le plus grand nombre de services possibles en H24.
- Une description des plans d'actions annuels, leurs interactions ainsi que les indicateurs de mesure de performance qui doivent être atteints à chaque étape. Ce dernier volet comprendra l'estimation budgétaire nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets inscrits au SDI.



Quelques adresses à visiter ?

<http://www.egov.it>

Ce site est une fenêtre sur toutes les innovations majeures dans le domaine des sites gouvernementaux ; l'internaute a accès à près de 1000 sites sélectionnés par pays et à un carnet près de 10 000 sites gouvernementaux. A découvrir.

<http://www.fing.org>

Outil de veille et de recherche, la Fondation Internet Nouvelle Génération a pour objet de favoriser et faire connaître l'innovation dans les services, les applications et les usagers de l'Internet de demain.



Sur quelle infrastructure repose aujourd'hui l'intranet DGI et quelles sont les perspectives de son extension ?

Il y a actuellement six serveurs (Pentium III, bi-processeurs. Interconnectés, chaque serveur assure une tâche spécifique. L'Internet est accessible à distance, par l'ensemble des structures de la DGI, à travers des lignes téléphoniques dédiées, connectées à un routeur.

De nouvelles possibilités de connexion, offrant de meilleure qualité de service, sont en cours d'études. Celles-ci sont bâties sur les opportunités qu'offre aujourd'hui le réseau Télécommunication de notre pays. Des concrétisations sont prévues avant la fin de ce premier semestre 2002.



Vos réactions
sur la Lettre de la D.G.I.
www.lettredgi@finance-algeria.org



La lettre de la D.G.I.

Lettre d'information mensuelle / Website: www.impots-dz.org

Mars 2002 / n°005

Editorial

La modernisation de l'économie impose aux Etats à opérer de profondes mutations dans leur appareil administratif. De plus en plus, l'Administration considère le citoyen comme client, le place au centre de ses préoccupations, se met à la démarche qualité et juge sa performance au degré de satisfaction du citoyen.

Pour faciliter la vie de leurs administrés, les pays industrialisés développent des sites Internet proposant des services entiers, disponibles 24h/24. Le nombre et le niveau des services en ligne deviennent un indicateur du niveau de démocratie atteint. La mission de service public, le dispositif de prise en charge des attentes du citoyen sont en phase de prendre de nouvelles expressions. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication en sont l'élément moteur. Dans cette relation citoyenne qui se développe, l'administration fiscale est interpellée à plusieurs titres : accès aisé à la législation fiscale, téléchargement de formulaires, télé déclarations, informations sur le fonctionnement et l'organisation des services... Le recours aux NTIC est un processus structurant et de nombreuses administrations fiscales ont engagé les réformes requises.

Echapperons-nous à cette nouvelle expression de la modernité ? Assurément non.

Eu égard aux missions qui nous sont confiées et des attentes, des récentes études ont mis en valeur l'ampleur des projets à lancer dans le cadre de la modernisation de notre administration fiscale : une refonte structurelle et organisationnelle avec en corollaire une ré-ingénierie des systèmes de gestion internes s'avère nécessaire.

Au-delà des objectifs de consolidation de sa mission de mobilisation de ressources, de contrôle, de lutte contre la fraude, ce projet de réforme vise également l'instauration d'une administration de services qui, par le biais des NTIC, peuvent être aussi riches que variés, disponibles d'accès continuellement.

Certaines options stratégiques de ce programme de réforme sont déjà prises et sont en cours de réalisation. Un nouveau schéma directeur viendra prochainement définir et hiérarchiser les attentes de l'administration en matière informatique.

D'ores et déjà, nous avons fait le choix des NTIC. Notre site web et notre intranet, avec leurs contenus actuels, sont les premiers résultats dans cette voie qui reste encore à exploiter, tant les opportunités sont nombreuses et variées.

Dans ce numéro

Editorial	1
Interview	2
de H. Benyelloul Directeur de l'organisation de l'informatiques (DOI)	
Flash/Info	3
Droit de savoir	4
Le SDI de la DGI	

l'Informatisation des Services

Interview



L. DGI : Dans sa démarche de modernisation, la DGI a entrepris des mesures relatives à l'informatisation de ses services. Quel rôle va jouer votre structure afin de traduire concrètement cette démarche sur le terrain ?

H. Benyelloul : Le concept de modernisation d'une administration fiscale tend à prendre de nouvelles composantes : La mission essentielle de la DGI demeure la mobilisation des ressources fiscales nécessaires au fonctionnement de l'Etat. Cependant, l'exercice de cette mission au caractère régalien, souvent mis en exergue, a induit l'administration fiscale à adopter des modes d'organisation et des méthodes de travail orientées vers la satisfaction de besoins internes de gestion. L'environnement économique et socioculturel a évolué. De plus en plus, le contribuable est assimilé à un client avec des besoins, des attentes et des exigences. Cette facette est absente dans une organisation classique.

Dans un système d'information moderne, le contribuable est placé au centre des préoccupations. Ainsi, outre la mission de recouvrement et de contrôle de l'impôt, le développement d'une mission de services s'avère incontournable aujourd'hui.

Une réorganisation des structures, une simplification de procédures, un accès aisé à l'information, des services aux pratiques modernes d'aide et d'écoute de préoccupation, des services adaptés aux diverses catégories de contribuables sont autant d'enjeux pris en charge dans le programme de modernisation de la DGI. L'expérience vécue ailleurs démontre que le développement de cette mission de services instaure la transparence. Celle-ci favorise également l'établissement d'un climat de confiance du contribuable envers l'administration fiscale. Le civisme fiscal s'instaure alors peu à peu et la mission première, celle du recouvrement et du contrôle, bénéficie directement de ces effets induits et améliore ainsi son efficience.

Ce processus de changement n'est aujourd'hui possible que s'il intègre les opportunités offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. C'est donc dans ce cadre que la DOI est appelée à contribuer dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale. Il est impératif pour nous de maîtriser ces technologies, standards du marché mondial et de les mettre à la disposition et au service de l'administration fiscale.

L. DGI : L'Informatisation du secteur fiscal, nécessite une certaine qualification et instruction en continu. Des stages de perfectionnement sont-ils prévus pour votre personnel ?

H.B : Le programme de modernisation de la DGI comporte bien entendu un volet formation. La ressource humaine demeure la vraie richesse d'une organisation et la formation continue un investissement. D'autant qu'il s'agit de maîtriser des technologies récentes en pleine expansion qui, bien souvent remettent en cause l'adéquation des programmes de formation dispensés dans les écoles et institutions aux réalités technologiques de l'heure. Aussi, la formation et la mise à niveau en milieu professionnel, constituent une alternative et une nécessité dans la maîtrise de ces technologies galopantes. Nous avons mené un programme de formation soutenu durant l'année 2001. Nous participons systématiquement à toutes les manifestations et séminaires techniques, en rapport aux NTIC, organisés par les professionnels nationaux en la matière. D'autre part, avec la collaboration d'un institut spécialisé, un programme diplômant de formation, de moyenne durée, est en cours de réalisation.

Ce processus de mise à niveau et de recyclage est à ses débuts. Il est appelé à se poursuivre, à s'amplifier, à s'étendre à tout le personnel de l'administration fiscale: la formation est positionnée comme un élément majeur d'accompagnement dans le programme de réforme et de modernisation de la DGI

LDGI : une avancée majeure dans le domaine informatique de la DGI, a été annoncée, notamment la Télé déclaration et le Télépaiement. Pourrions-nous en savoir plus ?

H.B : Ces actions de progrès font partie de la gamme des services qui sont devenus possibles avec l'avènement des NTIC. Cela constitue une réelle opportunité pour offrir un meilleur service au contribuable :

il lui est possible d'acquérir les documents et formulaires officiels, sans se déplacer. De plus, en mettant à profit des technologies appropriées, aujourd'hui disponibles, une structure organisationnelle adéquate, des opérations telles que la télé déclaration de revenus, le télépaiement de l'impôt seront, à terme, une réalité à la DGI.

Pour l'heure, et à l'instar des expériences vécues ailleurs, nous avons commencé par offrir, dans un premier temps, le téléchargement gratuit des divers formulaires intéressant directement le contribuable.

Dans le même ordre d'idée, une calculatrice d'impôt est disponible sur notre site.

Cet outil, interactif et convivial offre au contribuable la possibilité de simuler le montant de différents impôts, en fonction des données qu'il introduit, en toute anonymat.

Le formulaire G50, le plus usité, est disponible dans une version qui permet aide et assistance dans le renseignement de ses différentes rubriques, y compris l'impression sur l'imprimante du contribuable.

L.DGI : Pourrions-nous connaître l'architecture de notre SDI, et quel échéancier est prévu pour sa mise en place ?

H.B : En matière de réforme, des choix stratégiques sont déjà affichés. La mise en place de la DGE et des CDI en sont les pièces essentielles. Dans les tous prochains jours, nous formaliserons la constitution de groupes de travail qui devraient proposer un avant projet du schéma directeur qui sera soumis à débat au comité Informatique. Dans un cadre d'appui et d'un accompagnement à ce projet, le recours à une maîtrise d'œuvre internationale est envisagé. Cette opération doit être finalisée vers la fin de ce premier semestre 2002.

L.DGI : Pensez-vous que les objectifs attendus de cette démarche, qui sont l'amélioration des recettes de fiscalité ordinaire et la réduction de la fraude fiscale, seront mieux atteints, si on menait en parallèle, une campagne de sensibilisation, au plan interne et externe ?

H.B : Dans de telles démarches, la communication est un enjeu capital. Tout passe par la communication. La communication est un facteur de mobilisation. Si l'on échoue dans ce domaine, on a peu de chance de réussir dans les autres. La communication moderne passe par les NTIC qui offrent une palette puissante et diversifiée d'outils de communication pour partager l'information et provoquer la réactivité interne ou celle des partenaires. Ces technologies, qui sont transversales aux structures organisationnelles en place, sont le moyen le plus rapide et le moins coûteux pour acheminer l'information. Elles constituent un atout que l'administration peut mettre en œuvre pour mettre en exergue son devoir d'exemplarité, la transparence de ses relations avec le contribuable et sa mise en confiance quant à l'importance de son devoir fiscal.

Flash / Infos

1. Activités du Directeur Général



Nominations

Entouré des cadres centraux, le Directeur Général a installé le 4 février, les Directeurs nouvellement affectés à la tête des Directions de Wilaya. Les DIW concernées sont :

- Mlle MATOUGUI Hassina à la Direction de la wilaya de Ain Témouchent;
- M.BELLIMI Miloud à la direction de la Wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- M.KHALDI Saïd à la direction de la Wilaya de Biskra ;
- M.TELIDJI Mohamed Habib à la direction de la Wilaya de Chlef ;
- M.YOUCHEF ACHIRA Djelloul à la direction de la Wilaya de Ain Defla ;
- M.BENLEBNA Lahouari à la direction de la Wilaya d'Oran Ouest ;
- M.SAAD Abdellah à la direction des impôts de Wilaya "El-Harrach" ;
- M.KHABEZ Maâchou à la direction de la Wilaya d'El Tarf ;
- M.YAHIA Abdelkader à la direction de la Wilaya d'Illizi ;
- M.MEZIANE El Habib à la direction de la Wilaya de Tamanrasset ;
- M.GHANEM Ali à la direction de la Wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- M.MAACHOU Ahmed à la direction de la Wilaya de Tlemcen ;

Par ailleurs M. RACHED Miloud a été installé en tant que Directeur Régional de Béchar.

La nouveauté à travers ces nominations réside dans l'installation de Mlle MATOUGUI Hassina en qualité de Directeur des Impôts de la Wilaya de Ain Témouchent . Il faut noter à ce titre que c'est la première fois dans l'histoire de la DGI, qu'une femme occupe un poste supérieur de responsabilité.

Saisissant cette opportunité, le Directeur Général a incité les responsables à s'impliquer davantage dans leurs missions, en vue de se rapprocher des objectifs que s'est assignée l'institution.

Visites d'Inspections

Dans le cadre des visites d'inspection et de contrôle, le Directeur Général, accompagné de l'Inspecteur Général des Services Fiscaux, s'est rendu à Ouargla, du 18 au 19 février.

Réunions

Le Directeur Général a présidé le 26 février, une réunion de coordination, élargie aux DRI et DIW de la région d'Alger.

Cette réunion avait pour ordre de jour :

- Le bilan d'étape de l'opération de recensement général des contribuables, des biens et des activités ;
- Le contrôle de gestion de la TVA ;
- Les procédures de saisie des données informatiques.

Les deux premiers points ont été présentés par le Directeur des Opérations Fiscales, le troisième par le Directeur de l'Organisation de l'Informatique.

2. Activités des Structures

Personnel de la DGI

Une cérémonie en l'honneur des agents de l'Administration Fiscale de la Wilaya de Ghardaïa admis à la retraite, a été organisée le 18 février par le S.N.T.I. en présence du représentant du Directeur Général, du représentant du Wali et les représentants des autorités locales et syndicales.

Cette manifestation a été l'occasion pour la remise, à titre symbolique, de cadeaux et l'expression de chaleureux remerciements du Directeur Général pour les sacrifices que ces agents ont consentis et les efforts qu'ils ont déployés au service de l'Administration durant leur longue carrière.

Les opérations fiscales



Le produit de la fiscalité ordinaire réalisé par la DGI durant les mois de janvier et février 2002, a atteint 56,3 Milliards de DA affectés à raison de :

- 42 MDS/DA pour le budget de l'Etat (75%) ;
- 14,3 MDS/DA pour le budget des collectivités locales y compris le FCCL (15%).

L'importance des impôts et taxes constituant la fiscalité ordinaire suit l'ordre décroissant suivant : l'IRG 12,6 MDS, la TVA 12,4 MDS, la TAP 7,1 MDS, la TPP 4,9 MDS, l'IBS 4,2 MDS, la TIC 4 MDS, le VF 3,6 MDS, et enfin le timbre avec 2,2 MDS.

Quant à la fiscalité pétrolière, elle accuse au titre de ces deux premiers mois une moins-value de 30% par rapport à la même période de l'année 2001, en egard à la chute du prix du pétrole.

3 - Activités avec l'environnement de la DGI



Animation et vulgarisation

- La DGI a organisé, du 11 au 13 février, en collaboration avec le Centre d'Etudes et de Rencontres des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), dont elle assure la présidence jusqu'à fin mars courant, un forum sur l'Informatisation des Services Fiscaux en Algérie.



Cette rencontre a regroupé, outre le Ministre des Finances et le Ministre délégué au Budget, le Directeur Général des Impôts, les responsables centraux et locaux de l'administration fiscale dont de nombreux informaticiens. Ont également pris part aux travaux de cette rencontre, les représentants de l'Office National des Statistiques (ONS), le registre du commerce (CNRC), et des Douanes.



Des experts français et belges, ont animé des conférences sur leurs expériences respectives. Ils ont présenté, à cet effet, aux responsables algériens les schémas directeurs élaborés et mis en place dans leurs pays respectifs.

- M.A.RAOUYA, Directeur de la Législation Fiscale, a animé le 04 Février écoulé, une conférence, organisée par la Chambre Française de Commerce et de l'Industrie en Algérie (CFCIA), sur les nouveaux mécanismes institués par la LF 2002, en l'occurrence la création de la Direction des Grandes Entreprises (DGE), l'institution du Numéro d'Identification Statistique (NIS) et la création du code des procédures fiscales dont l'objectif est de regrouper l'ensemble des règles fiscales.

Il a par ailleurs, exposé, le 12 février, les grandes règles de la réforme fiscale lors de la journée d'information sur " l'investissement Français en Algérie " organisée par le journal El Moudjahid.

4. Coopération



Une mission de UE, s'est rendue en Algérie, dans le cadre du programme d'appui aux régies financières du Ministère des Finances (MEDA II).

Cette mission fait suite à celle qui s'est déroulée du 4 au 21 janvier 02.

Cette seconde étape, consacrée à la formulation du programme d'appui, a permis à la mission d'animer six (6) ateliers de travail se rapportant à la GRH, le système d'information, la communication et des ateliers spécifiques à chaque régie (Impôts - Douanes - Domaine) Les responsables centraux des trois régies ont participé à ces ateliers.

La mission a effectué en outre, une visite à la wilaya de Boumerdes le 25 février, au cours de laquelle, elle a présenté aux responsables locaux des trois régies le programme d'appui qu'elle entend développer en Algérie. Elle a également été reçue par M. le Wali.

- Une mission du FMI s'est rendue en Algérie du 25 février au 04 mars, dans le cadre de la mise en place des CDI et de la DGE et l'informatisation des procédures. Cette mission a été reçue, le 28 février par le Ministre des Finances et le Chef de Cabinet, et a tenu des réunions avec les chefs des projets CDI et DGE ainsi qu'avec les responsables centraux de la DGI.